



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

Contacts : E-mail : odeprdc.pplateforme@gmail.com www.odeprdc.org

Tél : +243 826801954 ; 840620956

COMMUNIQUE N°008/ODEP/12/2020

FINANCEMENT DE LA RIPOSTE CONTRE LA DEUXIEME VAGUE DE LA COVID-19 : DONNER LA PRIORITE A LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES.

INTRODUCTION

L'observatoire de la Dépense Publique (ODEP) a pris connaissance des dernières mesures prises par le Président de la République en date du mardi 15 Décembre 2020 pour accentuer la riposte contre une recrudescence de la Covid-19 dans le monde entier et la RDC n'est pas épargnée. Nous saluons ces nouvelles mesures et encourageons tous les scientifiques dont les résultats peuvent contribuer à trouver les remèdes contre la pandémie.

Pour rappel, voici le bilan de notre situation épidémiologique donnée par le Secrétariat Technique du Comité multisectoriel de lutte contre la pandémie du Coronavirus : depuis le 10 mars 2020, le cumul des cas est de 15.495, le cumul de décès est de 370 et 13.447 guéris en date du 20 Décembre 2020.

Lors de la première vague, le confinement total de la Gombe centre de l'activité économique formelle, informelle et administrative de Kinshasa et du pays, avait secoué négativement le tissu économique, occasionnant un énorme manque à gagner global sur les chiffres d'affaires des très nombreuses entreprises de production, commerces, services, secteurs sociaux, régies financières, entreprises et services publics, et du secteur informel, etc... Les manques à gagner pour chaque entreprise sont des manques à gagner pour ses fournisseurs, ses clients, les finances publiques et les revenus des ménages.

Jusqu'à ce jour, aucune évaluation de l'impact, de ce confinement sur le tissu économique n'a été faite. Elle aurait permis de connaître le niveau du sinistre atteint en termes d'activités formelles tombées en faillite, des auto-emplois sinistrés, le niveau du chômage atteint, les contreperformances en matières de mobilisation des recettes publiques, l'impact sur les échanges entre les provinces et avec l'extérieur, sur la balance des paiements, etc.

Cette évaluation des dégâts causés par la Covid-19 sur notre tissu économique et social s'impose parce qu'à ces dégâts non évalués vont s'ajouter des nouveaux dégâts causés par les nouvelles mesures. Parce que mine de rien le couvre-feu va affecter beaucoup d'activités non seulement dans le secteur des loisirs mais dans tous les petits commerces et activités liées aux hôtels, terrasses, bars, restaurants, locations des véhicules. Seront également touchées, les activités de productions avec des équipes de nuit. Que faire ??

Voici en détail le travail à faire et les recommandations de l'ODEP :

I. L'AMPLEUR DU PROGRAMME : IL FAUT CONSOLIDER LE PROGRAMME MULTISECTORIEL D'URGENCE D'ATTENUATION DES IMPACTS DE LA COVID-19

Le Couvre-feu est un confinement partiel de 8 heures par jour, il va causer comme on vient de le dire des nouveaux dégâts sur le tissu économique et social qu'il faut évaluer et prendre en charge dans le coût du PMUAIC à court et moyen terme. Plusieurs secteurs de la collectivité nationale sont concernés : Plan, Santé, Energie, Transport, Economie, Budget, Finances, Sécurité alimentaire, Environnement, Action Humanitaire, Travail et Prévoyance Sociale, Industrie, Commerce, etc... pour ne citer que ceux-là.

1. **Le Plan** : Le Programme Multisectoriel d'Urgence d'Atténuation des Impacts de la Covid-19 a été élaboré sous la Coordination du Ministère du Plan à qui, il revient la tâche d'initier une évaluation à mi-parcours du programme initial et procéder à sa consolidation avec les nouveaux besoins nés de l'évaluation de la pandémie et des nouvelles mesures du Gouvernement et de leur impact sur le tissu économique et social.
2. **Le transport** : les mototaxis, les taxis, les autobus esprit de vie ou de mort, Transco, tous ces modes de transport créent beaucoup d'emploi informels ou formels, créent des revenus d'exploitation aux propriétaires qui vivent de cette activité et payent les impôts et taxes à l'Etat. Il faut noter par exemple que certains patrons des taxis font exploiter leurs véhicules par deux chauffeurs, l'un la journée, l'autre la nuit. Ce manque à gagner n'est pas à démontrer. Ces activités frappées de plein fouet par les mesures de ripostes contre le coronavirus doivent être indemnisées par rapport aux effets néfastes du confinement précédent et pris en compte pour les nouveaux dégâts consécutifs au couvre-feu et aux mesures qui l'accompagnent.
3. **Les entreprises privées et publiques** : les nouvelles mesures vont accentuer les baisses de production des biens et services, baisse du chiffre d'affaires, baisse de bénéfices, disparition des emplois, etc. Il faut évaluer cet impact négatif des mesures salutaires certes du gouvernement contre la pandémie, sur les entreprises (PME et PMEA) et les indemniser des effets négatifs des mesures précédentes et actuelles.
4. **Les infrastructures** : les équipes médicales des ripostes ne peuvent être efficaces que si les voies routières, ferroviaires, aériennes, fluviales, les ports, les télécommunications fonctionnent et que les énergies sont disponibles. Il faut également équiper et réhabiliter les formations hospitalières, qui reçoivent les malades. Tout cela doit être évalué et réajusté ;

5. **Les prix (Economie)** : La lutte contre la spéculation artificielle sur les prix est aussi un volet très important. Il faut prévoir un mécanisme de suivi des prix sur le marché en faisant recours à la Police, réprimer si possible les contrevenants. Tout ça mérite une prise en charge financière accrue ;
6. **L'industrie** : Dans l'optique d'une auto prise en charge par nous-mêmes, l'Etat pourrait envisager de participer au renforcement financier des certaines industries locales dans le domaine de la production des médicaments sur la base des plantes médicinales locales telles que le quinquina par exemple. L'industrie locale peut également participer à la distribution de l'eau et des vivres, désinfecter les quartiers touchés, participer à la fabrication des désinfectants et des matériels de protections contre le covid-19. Il y a un coût à réajuster.
7. **Le Commerce intérieur** : ils sont très nombreux les opérateurs économiques touchés par les précédentes mesures et par les mesures actuelles qui vont accentuer les dégâts : les vendeurs dans tous nos marchés, les petits vendeurs ambulants, les petits commerçants à la Gombe, Kasa-Vubu, Ndjili, Lemba, partout, les stations d'essence, les terrasses, bars, boites de nuits, restaurants modernes, les malewas, quado, beaucoup plus ceux qui commencent leurs activités à partir de 15heures ; tous sont touchés durement et sont au bord de la faillite. Leur soutien représente un coût que l'Etat doit assumer.
8. **Commerce extérieur** : Les risques d'aggravation des déficits de notre balance commerciale vis-à-vis de nos partenaires commerciaux restent très très élevés ; avec la mise en œuvre des nouvelles mesures certes salutaires pour la santé de tous mais destructrice du tissu économique et social, peu d'exportation, peu des devises, peu d'importation des consommations intermédiaires, baisse de la production intérieure et vont alimenter le cercle vicieux de la pauvreté. Il faut prévoir des compensations.
9. **Le secteur agricole et rural** : Le secteur agricole et rural déjà mis-en mal avec les mesures de riposte à la première vague de la Covid-19, risquent de s'effondrer davantage, les produits vivriers risquent de manquer aux populations urbaines avec les difficultés d'importation. La crise alimentaire va prendre des proportions alarmantes et les explosions sociales sont à prévoir, des émeutes de la faim et puis les pillages de triste mémoire qui vont écrouler durablement nos maigres infrastructures et notre économie.

II. LE FINANCEMENT DE LA RIPOSTE : DONNER LA PRIORITE AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES

La loi des Finances 2021 prévoit des recettes d'environ 6,8 milliards de dollars américains. Des prévisions non crédibles. Comme on le sait, les recettes attendues en 2020 ne dépasseront pas 4 milliards de dollars. Une grande partie de ces recettes de 2020 proviennent des impôts sur les bénéfices des activités économiques de l'année 2019, une année sans Covid-19. Comment pourrait-on en 2021 atteindre 6,8 milliards avec une partie des recettes fiscales tirées sur les activités économiques tirées de l'année 2020 sur un tissu économique saccagé par la Covid-19. En 2020, on est parti de prévisions de 11 milliards à 5 milliards théorique en sachant qu'au mieux on atteindra 4 milliards soit environ 30% des prévisions initiales en 2021, il y a beaucoup des chances pour la réalisation des mêmes contre-performances soit 30% de 6,8 milliards c'est-à-dire au mieux 2,5 milliards.

On se souviendra tous que dans tous ses discours de cette fin d'année, dans tous ses actes, le Président de la République a évité de s'attaquer à ce que l'ODEP qualifie de crise structurelle de Finances Publiques. Il a parlé de tout sauf de réformes majeures des Finances Publiques notamment :

1. La lutte contre les coulages des recettes donc un encadrement très contraignants des régies financières par une surveillance au quotidien des Institutions Supérieures de Contrôle dont la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale des Finances ;
2. La réhabilitation de tous les contrôles : administratifs, juridictionnels et parlementaires. Il faut doter tous ces instruments d'encadrements des finances publiques des moyens matériels, humains et financiers conséquents pour sécuriser la mobilisation des recettes publiques ;
3. Il faut mettre fin aux exonérations fantaisistes en revisitant tous les régimes fiscaux d'exception et placer toutes les exonérations sous surveillance et contrôle de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale des Finances ;
4. Il faut une bonne collaboration entre l'APLC et les autres acteurs de la lutte contre la corruption notamment le pouvoir judiciaire, les Institutions étatiques de la lutte, la Société Civile et le secteur privé ;
5. Il faut notamment réduire drastiquement le train de vie de l'Etat, réduire de 80% la taille du cabinet du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres. Il faut dépouiller la Présidence de la République de toutes ces cellules qui l'entourent dont les activités relèvent des Ministères notamment l'Agriculture, les Infrastructures, l'Energie, etc... Il faut récupérer toutes les dépenses obscures inscrites au budget en faveur de la riposte contre la Covid-19 : frais de recherche, frais d'interventions économiques et sociales, etc.

Toutes ces mesures qui ne sont pas limitatives vont permettre un réel encadrement de la mobilisation des recettes qui peuvent atteindre non seulement les minimas soit 6,8 milliards mais aller au-delà. De cette manière, nous disposeront en priorité de nos ressources propres pour la mise en œuvre du PMUAIC, et faire face aux autres exigences du développement.

Fait à Kinshasa, le 22 Décembre 2020

Florimond MUTEBA TSHITENGE

Président du Conseil d'Administration

